



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUERET

Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53

Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse

1322 ...

Ce n'est pas la date d'une célèbre bataille de l'histoire de France ... Non, c'est le nombre de journées d'absences non remplacées depuis le début de l'année scolaire que l'administration comptabilisait au 27 mars 2017 !

1322 journées d'absences non remplacées sur 110 jours possibles. **Oui ! Plus de 10 Equivalents Temps Plein !!!** 1322 jours durant lesquels, à chaque fois, c'était l'ensemble d'une école qui était impacté par le non remplacement de l'enseignant absent !!!

Le recours, dans l'urgence, au recrutement de 6 personnels contractuels au mois de février n'a pas suffi à stopper l'hémorragie. Il a fallu avoir recours en juin, dans la plus grande improvisation, à l'emploi de deux nouveaux contractuels... Triste démonstration de l'incapacité l'Administration à estimer les besoins du département.

Et encore actuellement, chaque jour des absences non remplacées sont pléthores ! Des absences parfois prévues et pour lesquelles l'Administration annonce par avance qu'elle ne disposera d'aucun enseignant remplaçant parfois pour 2 ou 3 semaines !

Depuis le mois de mars, l'administration refuse de communiquer le moindre bilan malgré les demandes répétées du SNUipp-FSU 23 : le constat des conséquences de mauvais choix de gestion est-il sans doute trop pénible à assumer ?

Depuis le 27 mars, le nombre d'absences non remplacées a probablement dépassé les 2000 ...

L'année scolaire 2016-2017 s'achèvera bientôt. Les personnels sont las, fatigués, d'avoir eu à compenser, au détriment de leur travail, parfois de leur santé, les insuffisances d'un Service Public rendu défaillant par les manquements de ses responsables !

Des enseignements de cette terrible année ont-ils été tirés ? NON !

Une dotation académie insuffisante et une répartition intra-académique injuste des postes en janvier 2017, présagent une année scolaire à venir assurément semblable à celle vécue cette année !

Dès le mois de mars, le Rectorat annonçait qu'il manquerait au moins 40 personnels pour pourvoir les postes de l'Académie.

Pourtant, le nombre de places au concours n'a pas été augmenté !

Pourtant, la DSDEN 23 refuse d'accorder davantage d'entrée dans le département par de mutations qui permettraient à des personnels qui le demandent de venir travailler en Creuse !

Pour le SNUipp-FSU 23, il est urgent et nécessaire :

- d'accorder les mutations à tous les personnels titulaires venant d'autres départements qui désirent travailler en Creuse,

- d'ouvrir une liste complémentaire au concours la plus large possible

Prendre ces deux mesures éviterait d'avoir recours à l'emploi de personnels contractuels non formés et dont la situation précaire n'est pas acceptable. La DSDEN 23, contre l'avis du SNUipp-FSU 23, envisagerait d'avoir recours aux agents contractuels puisqu'elle a déjà interrogé ceux qu'elle a employés cette année au sujet de leur disponibilité pour l'année prochaine !!!

Pour le SNUipp-FSU 23, il est incohérent de refuser des candidats au concours puis de faire appel à ces mêmes personnes pour qu'elles interviennent sans formation et dans le cadre de contrat précaire dans les écoles !

Cette gestion du Service Public d'Éducation Nationale n'est bonne ni pour les enseignants, ni pour les élèves. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 23 continuera à tout mettre en œuvre pour améliorer le Service Public d'Éducation Nationale en Creuse.

Avant de vanter le Plus de Maîtres Que de Classes, l'Administration serait bien inspirée de mettre d'abord en place le dispositif « Autant de maîtres que de classes » !

A Guéret, le 23 juin 2017